

ACCORD SOUS FORME D'ÉCHANGE DE LETTRES ENTRE LA COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EUROPÉENNE ET LE GOUVERNEMENT DU CANADA CONCERNANT LEUR ACCORD EN MATIÈRE DE PÊCHE

Bruxelles, le 28 juin 1979

Monsieur,

Me référant à l'accord entre le gouvernement du Canada et la Communauté économique européenne en matière de pêche, signé ce jour, et notamment à son article VIII paragraphe 3, j'ai l'honneur de confirmer que, pour les années 1978 et 1979, la capture annuelle totale de saumon de l'Atlantique, à l'ouest de 44 degrés de longitude ouest, par les navires de la Communauté est de 1.190 tonnes métriques.

J'attire votre attention sur le fait que la présente lettre sera publiée au Journal officiel des Communautés européennes dans les six langues officielles de la Communauté, toutes les versions faisant également foi.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire connaître l'accord de votre gouvernement sur ce qui précède.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma très haute considération.

Au nom du Conseil des Communautés européennes
RAYMOND SIMONNET